



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars à 18 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Guy COURSIMAULT, Philippe GASNIER, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT, Françoise BORDEAUX BOREL

POUVOIRS :
Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE
Mr Fabrice GERVAIS donne pouvoir à Mr Guy COURSIMAULT
Mme Zohra OGBI donne pouvoir à Mme Valérie ELAMBERT

ABSENTS : Mr Sébastien GIRARD, Laurent BOULAIN

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 12/02/2025 : approuvé à 12 voix pour

DELIB 2025-04 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2024 DE LA COMMUNE

L'article I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président Jean-Claude MASSON s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement :	Dépenses : 972 817.14 € ;	Recettes : 821 835.21 € ;	RAR : 145 310.37 €
Fonctionnement :	Dépenses : 827 074.80 € ;	Recettes : 995 093.55 € ;	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 10 voix pour et 1 abstention, la présente délibération.

DELIB 2025-05 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après avoir voté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget communal, doit se prononcer sur l'affectation du résultat constaté, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57.

Le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement d'un montant de 595 084.66 € et un résultat en investissement de – 23 626.64 € après intégration des restes à réaliser.

Proposition d'affectation du résultat 2024

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	827 074,80
Recettes(b)	995 093,55
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c = b-a)	168 018,75
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	427 065,91
Résultat de la clôture 2024	595 084,66

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	972 817.14
Recettes (b)	821 835.21
Résultat d'investissement de l'exercice (c=b-a)	-150 981.93
Déficit N-1 (d)	-17 955.08
Solde d'exécution (e=c+d)	-168 937.01
Restes à réaliser (f)	145 310.37
Déficit de financement de l'investissement (g=e+f)	-23 626.64

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention, la présente délibération.

DELIB 2025-06 : DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION FONDS DE CONCOURS « FONDS DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE 2022-2026 »

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Rénovation toitures mairie et cantine.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au fonds de concours solidarité métropolitaine 2022-2026.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à solliciter le versement du fonds de concours d'un montant de 10 000€ attribué par la métropole à la commune selon plan de financement ci-dessous.

Plan de financement			
Dépenses	Montant (k€)*	Recettes	Montant (k€)
Travaux	21,250	Métropole Orléans	10
		Autofinancement	11,250
Total des dépenses	21,250	Total des recettes	21,250

* HT si opération donnant lieu à récupération de TVA, TTC cas contraire

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 12 voix pour, la présente délibération.
- Autorise le Maire à solliciter le versement du fonds de concours auprès de la métropole
- Charge le Maire de toutes les formalités.

DELIB 2025-07 : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR AMÉLIORATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet d'amélioration du matériel informatique est éligible à une aide du Département.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 28 482.00 € H.T. et peut être pris en charge selon le plan de financement ci-dessous.

• Plan de financement :

Plan de financement détaillé		
<i>Dépenses HT :</i>		
	Montant (€ H.T.)	
Coût total de l'opération	28 482,00 €	
Dépenses de maîtrise d'œuvre :	NA	
Détail des dépenses de l'opération :		
Serveur	12 500,00 €	
Onduleur	880,00 €	
NAS	1 010,00 €	
Mise en service	3 450,00 €	
Maintenance année 1	2 460,00 €	
Licence Acronis	1 500,00 €	
Licences Firewall	340,00 €	
Sauvegarde 1VM et 2 To	282,00 €	
4 PC + licences + 1 écran	6 060,00 €	
<i>Recettes HT :</i>		
	Montant (€)	Taux (%)*
Montant total des recettes :	28 482,00 €	100
Autofinancement :	5 696,40 €	20
Montant de la subvention Volet 3 Conseil départemental	22 785,60 €	80

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention, la présente délibération de demande de subvention.

DELIB 2025-08 : DÉSAFFECTATION DU BÂTIMENT DE LA CONSERVERIE ET L'ANNEXE SUR DES PARCELLES CADASTRALES COMMUNALES ET LEUR CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le projet de conserverie artisanale,

Vu le projet de construction achevé, sur les parcelles ZB 249 ET ZB 307, propriétés publiques de la commune de BOU,

Vu que son secteur d'activité est commercial,

Vu l'extraits de plans cadastraux,

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, constate :

- la désaffectation du bâtiment et l'annexe, objet du permis de construire n°045 043 22 0007
- le classement dans le domaine privé de la commune de BOU, selon les plans en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 10 voix pour et 2 abstentions la présente délibération.

DELIB 2025-09 : VOTE DU LOYER DE LA CONSERVERIE ET SON ANNEXE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de délibérer sur le montant du loyer de la conserverie et de son annexe de stockage situées 3 rue du Crochet, à percevoir à partir du 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal un montant du loyer pour le local de stockage à 200 € par mois et pour le local de transformation alimentaire un loyer à 400 € en 2025, 700 € en 2026, 1000 € en 2027, avec indexation annuelle conformément à la législation et au bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 9 voix pour, 1 abstention la présente délibération (report de deux votes).

DELIB 2025-10 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 555 867.02	1 555 867.02
Investissement	904 844,65 €	904 844,65 €
TOTAL	2 460 711,67 €	2 460 711,67 €

- Donner au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- D'autoriser le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- D'autoriser le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention la présente délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Présentations métropolitaines :

- Avancement PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics métropolitain)
- Enquête publique en cours sur le Projet de requalification des mails d'Orléans : registre présent en mairie

. Travaux :

- CR Point Pôle Nord Est :
 - o Recrutement par le Pôle de Jennifer TAZE, Responsable d'équipe voirie / propreté
 - o Etat des voiries :
 - Reprise enrobé à froid à faire sur l'intégralité des rue de Mardié et de la petite levée
 - Rebouchages des trous ponctuels sur autres rues
 - Rue d'Alboeuf, suite constructions : faire appliquer le règlement de voirie (reprise de voirie à faire par le Pôle avec facturation aux prestataires de branchement fluides)
 - Question posée concernant la levée : qui gère ? Pour une reprise du tablier et rebouchage des trous
 - o Panneaux de pré-signalisation (Cédez le passage et Stop) à régulariser rue de Chécý, rue du Crochet, rue de Meulin
- Barrières sur la levée suite rencontre avec le service Risques de la Métropole (en cours d'étude) :
 - o Fermer la levée entre Grand Rue et Le Port
 - o Déplacer la barrière en limite Mardié, afin qu'elle ne soit plus contournée par les chemins
 - o Remettre une barrière dans la descente vers la Loire à la Binette, avec ouverture sur demande à la mairie (uniquement Voile de Bou et la mairie auront les clés)
- Remise en état des toilettes Binette suite dégradation : les travaux commencent début avril

. Commission environnement / agriculture :

- Affouage : fin de la saison
- Plantation de haies : remplacement des plants morts effectué samedi 15 mars, merci aux bénévoles

. Commission Culture et vie associative :

- Spectacle « Ho les beaux jours » le 21/03 à 20H30 salle des fêtes
- Parcours historique : les panneaux sont en cours d'installation, les QR codes seront branchés fin de semaine

. Divers :

- Bourse au permis CCAS :
 - o 2 dossiers complets : heures de bénévolat en cours sur reprise complète de la numérisation de l'état civil sur le logiciel Berger Levraut
 - o 5 dossiers retirés en plus à ce jour (attente des obtentions de code de la route)
- Parents d'élèves :
 - o découverte de la cantine pour les parents les 31/03, 01/04 et 03/04 : une quinzaine de parents viendront déjeuner avec leur enfant
 - o projet pedibus issu des projets du Conseil Municipal des Jeunes : parcours en séance de la fiche projet, enquête en cours auprès des parents pour analyser les potentiels, les volontés. Si le projet intéresse des parents, des réunions par parcours pedibus seront organisées.
- Salon de coiffure ambulante : sera présent sur la place de l'église le jeudi de 9H à 17H, à partir du 27 mars

. Réponses aux Questions aux élus du 20/03/2025 : RAS

Prochain conseil municipal le 15 mai à 18H30, précédé des questions aux élus à 17H30

Fin de séance à 20H20

Fait à Bou, le 21/03/2025

Le Secrétaire de séance

*JPR
ESTEBAN
adjoint*

